



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/64
2 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROGRAMME DE PAYS: SAO TOMÉ ET PRINCIPE

Le présent document comporte:

- Feuille d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Feuille de présentation du programme de pays
- Programme de pays (Résumé analytique)

FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PAYS DE SAO TOMÉ ET PRINCIPE

Bureau de l'ozone, Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement)

Situation de la ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Convention de Vienne (1985)		19-Nov-01	17-Fév-02
Protocole de Montréal (1987)		19-Nov-01	17-Fév-02
Amendement de Londres (1990)		19-Nov-01	17-Fév-02
Amendement de Copenhague		19-Nov-01	17-Fév-02
Amendement de Montréal (1997)		19-Nov-01	17-Fév-02
Amendement de Beijing (1999)		19-Nov-01	17-Fév-02

Production des substances réglementées: Aucune substance réglementée n'a été produite

Consommation des substances réglementées (2003) 4,6 tonnes métriques
4,6 tonnes pondérées (PAO)

(Tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL	Halon 121	Halon 130	TOTAL	CTC	MCF	TOTAL	Br.-Me
SAO		4,6				4,6							
PAO		4,6				4,6							

Distribution des PAO par substance : CFC 100.0% Halon CTC et MCF MB

Distribution des PAO par secteur: Aérosol Mousse Halon Réfrigération Solvants Autres BM

Consommation (tonnes PAO): 0 0 0 4,6 0 0 0

Total en pourcentage 100%

PROTOCOLE DE MONTRÉAL (tonnes PAO) CFC Halons Bromure de méthyle

Consommation de référence 4,7

Niveau de consommation admissible en 2005

Source: Programme de Pays (2004)

Programme de Pays

Durée du programme de pays: 6 ans (2004-2010)

Objectif d'élimination des SAO: 50% de réduction de la consommation de CFC avant 2005; 85% avant 2007;
Élimination totale avant 2010

Domaine prioritaire d'élimination: Secteur d'entretien en réfrigération

Coût des activités du pays 315 000 \$

Stratégie:

La stratégie du Gouvernement sera basée sur l'institution au début de 2005, d'un système de permis d'importation et d'exportation des SAO pour contrôler les importations des SAO et des équipements utilisant les SAO, notamment un système de quota, la formation des techniciens en entretien de la réfrigération en matières de bonnes pratiques en réfrigération, la surveillance et la lutte contre le commerce illicite des SAO.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

DESCRIPTION

1. Il ressort de l'enquête menée en 2003 pour la préparation du Programme de pays/plan de gestion des frigorigènes de Sao Tomé et Príncipe, que la consommation totale de CFC a été estimée à 4,6 tonnes PAO utilisées dans l'entretien des équipements de réfrigération. La consommation de référence de CFC pour Sao Tomé et Príncipe est de 4,7 tonnes PAO.
2. Le Gouvernement de Sao Tomé et Príncipe envisage de mettre en place une législation et un ensemble de règlements pour contrôler les importations de SAO et des équipements utilisant les SAO. Le Gouvernement a créé une Commission nationale sur l'environnement chargée de toutes les questions liées au Protocole de Montréal.
3. À sa 38^e réunion, le Comité exécutif avait approuvé pour une durée d'un an, le projet de renforcement institutionnel de Sao Tomé et Príncipe. Par la suite, le Bureau de l'ozone avait été créé au sein du Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement. Le Programme de pays comporte une demande pour un financement supplémentaire de ce projet, d'un montant de 90 000 \$US sur une période de 2 ans. Les observations et les recommandations du Secrétariat relatives à cette demande sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/18.
4. Le programme de pays comporte également une proposition de projet du plan de gestion des frigorigènes. Le Gouvernement de Sao Tomé et Príncipe demande la somme de 325 000 \$US pour la mise en œuvre de ce projet. Les observations et les recommandations du Secrétariat relatives à cette demande sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/55.

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT

Questions liées à la conformité de Sao Tomé et Príncipe

5. Le Secrétariat a examiné le plan de Programme de pays de Sao Tomé et Príncipe à la lumière du rapport de la 32^e réunion du Comité de mise en œuvre, tenue à Genève du 17 au 18 Juillet 2004.
6. À sa 32^e réunion, le Comité de mise en œuvre a noté que Sao Tomé et Príncipe (parmi d'autres Parties classées temporairement comme pays visés à l'Article 5) n'avait fourni aucune donnée de consommation au Secrétariat de l'ozone; le Comité a demandé instamment à Sao Tomé et Príncipe (entre autres Parties) de collaborer avec le Programme d'aide à la conformité/PNUE et les autres agences d'exécution pour fournir ces données le plus rapidement possible.
7. Après la 32^e réunion du Comité de mise en œuvre, le Gouvernement de Sao Tomé et Príncipe a fourni au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, les données de consommation manquantes.

8. Le Secrétariat a noté que le Programme de pays/plan de gestion des frigorigènes de Sao Tomé et Principe, était accompagné d'une lettre signée par le Ministre des ressources naturelles exprimant l'engagement du Gouvernement à réaliser à temps les objectifs de contrôle pour 2005 et 2007.

RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

9. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation du Programme de pays de Sao Tomé et Principe tout en notant que cette approbation n'implique pas l'approbation des projets identifiés dans le programme ou de leurs niveaux de financement. L'approbation du programme de Sao Tomé et Principe est sans préjudice à toutes décisions qui pourraient être prises par les Parties après examen, par le Comité de mise en œuvre, des données de consommation fournies par le Gouvernement de Sao Tomé et Principe en vertu de l'Article 7.

10. Le Secrétariat du Fonds recommande aussi qu'il soit demandé au Gouvernement de Sao Tomé et Principe de soumettre au Comité exécutif un rapport annuel sur les résultats enregistrés dans la mise en œuvre du Programme de pays, conformément à la décision du comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, para. 135). Le premier rapport couvrant la période allant du 1^{er} décembre 2004 au 31 décembre 2005, devra être soumis sur le formulaire approuvé, au Secrétariat du Fonds au plus tard le 1^{er} mai 2006.

Ministério dos Recursos Naturais e Meio Ambiente
Gabinete do Ministro
(Unidade-Disciplina-Trabalho)

Mme Maria Nolan
Chef du Secrétariat
Secrétariat du Fonds Multilatéral aux fins
de l'application du Protocole de Montréal

N/Ref. 622 /MRNMA-GM/04

Date : 24 Septembre 2004

Madame Le Secrétaire Exécutif du Fond Multilatéral,

Sao Tome et Principe a accédé a la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et tous ces annexes le 19 novembre 2001.

La consommation de Sao Tome et Principe étant inférieure à 0.03kg/habitant, notre pays est donc concerné par les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole.

Nous avons l'honneur de vous transmettre pour approbation et financement, le Programme de Pays pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal et le Plan de Gestion de Fluides Frigorigènes (PGFF) de Sao Tome et Principe. Ceux-ci ont été réalisés sous la direction du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du PNUD. Ils vont permettre l'élaboration d'une stratégie qui prévoit un plan d'action et par la suite, la réalisation de projets en vue de l'élimination totale des substances qui appauvrissent la couche d'ozone d'ici à l'an 2010.

Le Gouvernement de Sao Tome et Principe a approuvé l'ensemble des actions contenues dans le présent Programme de pays et le PGFF, et s'assurera que la mise en œuvre se fasse en accord avec les dispositions du Protocole de Montréal. Ils pourront ainsi être modifiés et soumis une nouvelle fois pour approbation du Comité Exécutif du Fonds Multilatéral si d'autres actions s'avéraient nécessaires dans le cadre du Protocole.

En attendant, nous espérons que le Comité Exécutif du Fonds Multilatéral approuvera le présent Programme de pays et le Plan de Gestion des Fluides Frigorigènes lors de sa 44^{ème} Réunion, et financera les projets qui y sont contenus, à savoir :

- La formation des techniciens en bonnes pratiques de service (PNUE)

Ministério dos Recursos Naturais e Meio Ambiente
Gabinete do Ministro
(Unidade-Disciplina-Trabalho)

- La formation des agents douaniers (PNUE)
- Le programme d'assistance technique dans le secteur du Froid (PNUD)
- Le suivi de la Mise en Oeuvre du PGFF (PNUE)

En ce qui concerne ce Programme de pays et PGFF, ils sont fondés sur la surveillance de la consommation des CFCs dans tous les secteurs et présentent la stratégie visée afin d'accélérer l'élimination des SAO. Ils comprennent également l'engagement de Sao Tome et Principe à élaborer et mettre en oeuvre la législation et d'autres mesures nécessaires afin d'aboutir à l'élimination de l'utilisation des substances CFC dans le secteur du froid.

Le résultat du PGFF sera positif et permettra d'atteindre une réduction d'au moins 85% en 2007 des CFC et ne nécessitera pas d'avances de fonds complémentaires pour atteindre cette réduction. Le cas échéant, les importations seront limitées, en application du system de licence qui sera mis en place très bientôt, de façon à soutenir les activités du PGFF.

Le PGFF contient les données sur la consommation (par rapport au gel) actuelle et celles prévues pour les années à venir - 50% de réduction en 2005, 85% en 2007, élimination en 2010. Il contient également le calcul du volume de la réduction de consommation dans le secteur du froid nécessaire pour atteindre ces buts.

Les consommations en cours et pour le temps à venir dans tous les sous-secteurs, notamment dans le secteur informel, les petites et moyennes entreprises et les climatiseurs d'automobile sont aussi incluses dans le Programme de pays et le PGFF.

Le Programme de pays fait également mention de la provision adéquate pour le suivi, la procédure pour l'envoi des rapports d'activité et l'engagement du pays concernant l'envoi annuel des rapports d'activité dans le cadre du projet.

En restant à votre disposition pour toute information dont vous pourriez avoir besoin, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, nos salutations distinguées.



ARLINDO DE CEITA CARVALHO
(Ministre des Ressources Naturelles et de l'Environnement)

FEUILLE DE PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PAYS: Sao Tome et Principe

AGENCE NATIONALE PRINCIPALE : Le Gabinete do Ambiente, Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement

AGENCE D'EXÉCUTION PRINCIPALE: PNUE

DATE DE RECEPTION: Novembre 2004

PÉRIODE COUVERTE PAR LE PROGRAMME: Janvier 2005- Décembre 2007
DE PAYS

1. CALENDRIER D'ÉLIMINATION

SUBSTANCE	CONSOMMATION ACTUELLE (X TONNES PAO) 2003	CONSOMMATION TOTALE PRÉVUE JUSQU'À L'ÉLIMINATION (X TONNES PAO) 2004-2010	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ÉLIMINATION TOTALE
CFC-11	0	0	2010
CFC-12	4,56	10,06	2010
CFC-115	0,055	0	2010
R-406	0,027	0	2010
HALON-1211	0	0	2010
Bromure de méthyle	0	0	2010
TOTAL	4,642	10,06	

2.0 PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT

ANNÉE	DESCRIPTION DE L'ACTION	SECTEUR	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	COÛTS ESTIMÉS (\$US)
2005-2007	Campagne de sensibilisation du public	Tous les secteurs	Susciter la sensibilisation	40 000
2005-2007	Renforcement du cadre institutionnel	Tous les secteurs	Assurer la surveillance et la coordination	
2005 (6 mois)	Mise en place d'un système de surveillance des importations des SAO et de leurs utilisations, et introduction d'un système de permis d'importation	Tous les secteurs	Assurer la conformité au Protocole	20 000
2005 (12 mois)	Formation des agents des douanes, promulgation des lois et institution d'incitatifs et des sanctions	Tous les secteurs	Assurer la conformité au plan d'action	45 000
2005-2006	Formation des ingénieurs et des techniciens en réfrigération	Réfrigération	Améliorer les pratiques d'entretien et de maintenance	55 000
2005-2007	Surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes		Assurer la mise en œuvre de toutes les activités du plan de gestion des frigorigènes	20 000
2005-2006	Mise en place de l'infrastructure pour la récupération et le recyclage du CFC-12 dans la réfrigération et la climatisation d'automobile	Réfrigération	Assurer la réduction de la consommation des SAO.	110 000

Sao Tome & Principe
Programme de pays
et Plan de gestion des frigorigènes

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Information générale:

La République insulaire de Sao Tomé et Principe est située dans l'Océan Atlantique, à environ 300 km à l'Ouest du Gabon, elle couvre une superficie de 1001 km² avec une population de 143 186 habitants, selon les statistiques de 2003. La densité démographique est de 149,85 habitants au km², avec un accroissement annuel de la population de 2,19%. Le PNB était estimé à 61,7 millions \$US en 2002.

Sur le plan administratif, Sao Tomé et Principe est divisé en 7 districts.

Les principaux produits agricoles sont : la banane, le fruit de l'arbre à pain, le maïs, les tomates, les oignons, le haricot vert et le manioc. Les produits agricoles industriels sont : le cacao, le coprah, le café et l'huile de palme. L'élevage porcin est dominant mais l'on trouve aussi l'élevage des bovins, des moutons, des chèvres et de la volaille. La pêche traditionnelle est une activité importante, tandis que la pêche industrielle est négligeable.

Les principales importations sont : les produits agricoles, l'essence et les biens d'investissement. Les principales exportations comprennent le cacao, le coprah et le café.

La consommation électrique y est faible et les ménages consomment plus d'énergie que les entreprises industrielles.

Le tourisme est très limité et le parc hôtelier compte 7 hôtels seulement.

Programme de pays:

Sao Tome et Principe a adhéré au Protocole de Montréal en 2001 et a adopté tous les Amendements du Protocole (Londres, Copenhague, Montréal et Beijing). Sao Tome et Principe est donc en conformité avec les instruments légaux internationaux liés aux Protocole.

Le Programme de pays est un document qui fixe les niveaux de consommation des SAO au cours des années visées jusqu'à la réalisation d'une élimination complète. Sao Tomé et Principe ne produit pas de SAO ou des équipements utilisant des SAO, mais par contre ce pays importe des SAO pour satisfaire les besoins de sa population.

En 2003, la consommation des SAO était de 4,7 tonnes soit 0.049 kg par personne et par an. Ce faible niveau de consommation a permis à Sao Tomé et Principe de devenir éligible à une assistance financière et technique du Fonds Multilatéral à la condition que le pays élabore un Programme de pays et un Plan de gestion des frigorigènes.

Il n'existe pratiquement pas d'activité industrielle. La pêche a été jusqu'à présent une des principales activités économiques après l'agriculture et l'exploitation forestière. Plus de 3 000 tonnes de poissons ont été pêchées en 2000. Cette pêche est essentiellement traditionnelle. La pêche industrielle se trouve dans un état de paralysie depuis que les deux principales entreprises nationales ont fermé leurs portes à la suite d'un manque d'intérêt de la part de l'État. Les chambres froides d'entreposage ont donc dû aussi fermer leurs portes et il n'est pas prévu de les re-ouvrir dans un avenir proche.

Sao Tome et Principe importe aussi de la peinture, des produits adhésifs, des aérosols, et quelques cosmétiques qui sont tous des produits contenant des SAO. Ce pays a également importé du méthyle chloroforme ainsi que du bromure de méthyle. Les halons ne sont pas utilisés dans les extincteurs et ces derniers sont tous à base de CO₂ ou de poudre ABC.

Les données déclarées dans le Programme de pays montrent que le R-12 est la principale SAO, avec un faible niveau de consommation comparativement aux autres pays visés à l'article 5. Malgré cette circonstance favorable, la situation pourrait se détériorer au cours des prochaines années, en raison des facteurs suivants :

- Élimination des équipements utilisant du CFC-12.
- Commerce illicite difficile à contrôler étant donné la nature insulaire de Sao Tomé et Principe.
- Exploration Off-shore de pétrole envisagée dans un proche avenir.

Si aucune mesure n'est prise dans un proche avenir, la découverte récente du pétrole dans le Golfe de Guinée pourrait avoir une incidence majeure sur l'économie du pays, faisant de ce dernier un pays présentant un risque élevé d'émission de substances appauvrissant la couche d'ozone.

En tant que Partie au Protocole et à tous ses Amendements, Sao Tomé et Principe s'est engagé à se conformer aux exigences du Protocole. Ce pays prendra toutes les mesures nécessaires pour réduire de manière soutenue sa consommation de SAO et se conformer ainsi aux objectifs fixés de réduction de la consommation de 85% avant 2007, et d'élimination totale avant 2010.

Plan de gestion des frigorigènes.

Sao Tomé et Principe a élaboré un Programme de pays et un Plan de gestion des frigorigènes qui lui permettront d'éliminer rapidement et efficacement les SAO dans le secteur de la réfrigération.

Le secteur de la réfrigération / climatisation constitue le principal domaine de consommation des SAO. Ces substances comprennent : le CFC-12, le CFC-115, le R-22, le R-406A et R-502.

Le R-12 était le plus utilisé en 2003 et représente 97% de l'ensemble des frigorigènes. Cette substance est utilisée essentiellement dans les réfrigérateurs domestiques et les climatiseurs d'automobile. Le sous-secteur de la réfrigération commerciale ne représente qu'une infime partie de la consommation des SAO. Les SAO les plus utilisées sont le R-502 et le R-406A. Les trois

supermarchés de la capitale sont équipés de vitrines frigorifiques et des zones froides de stockage, dont le fonctionnement répond aux normes du Protocole qui consistent à utiliser des substances de remplacement comme le R-113A, R-404A, R-407A, R-410A, R-507 et R-600A. Les autres magasins sont de très petite taille et ne vendent pas des aliments congelés ou des produits frais.

Le R-22 est actuellement utilisé dans le sous-secteur de la climatisation domestique, en particulier dans les ambassades, les banques et les hôtels. Il existe une seule entreprise de maintenance disposant d'un équipement qui permet de récupérer le R-134A.

Le plan de gestion des frigorigènes contient les paramètres suivants:

- Institution d'un système de permis d'importation et d'exportation des SAO
- Formation des agents des douanes
- Formation des techniciens en réfrigération, avec un accent particulier sur les bonnes pratiques en réparation, maintenance et installation des équipements
- Activités de suivi
- Création d'un centre d'apprentissage/formation pour les techniciens.

Étant donné que Sao Tomé et Príncipe est un état insulaire, les gardes frontières, les gardes côtes, les inspecteurs commerciaux et les agents de la Police nationale, devraient bénéficier de la même formation qui est offerte aux agents des douanes.

Pour permettre à Sao Tomé et Príncipe de se conformer aux exigences du Protocole de Montréal, il est demandé au PNUE et au PNUD de fournir une aide financière afin de faciliter l'élaboration du Programme de pays et du Plan de gestion des frigorigènes et de permettre le bon fonctionnement du Bureau national de l'ozone qui a été créé pour coordonner toutes ces activités.